Procès verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, mercredi 8 mai 2024

sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 8 mai Séance ordinaire du Conseil de la MRC de 2024, à 20h17, endroit où siège à la salle municipale le Conseil d L'île-d'Orléans, tenue le de la MRC de Sainte-

assiste Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière également à la séance

le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate

2. Lecture et adoption de l'ordre du joui

comprend: Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, leque

- Mot de bienvenue de Mme la préfète
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024
- Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578

- <u>- 40</u> d'Orléans – Règlement de zonage 512-2023 Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Pierre-de-l'île-
- 6 d'Orléans – Règlement de zonage 513-2024 Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Pierre-de-l'île-
- ∞ 7 Solutions appel d'offres Planification stratégique de productivité 2025-2030 maRuche.ca - Autorisation à aller Convention <u>Ф</u>
- .9 Inspecteur en bâtiment et en environnement -Autorisation de signature Embauche
- 10 d'intérêt pour la coordination de sa mise en œuvre Démarche de valorisation du pont existant Manifestation
- <u>=</u> 0 personnels 9 matière de protection des renseignements
- renseignements technologique Politique amendée Adoption personnels de collectés confidentialité par moyen
- 12. des ressources 2023-2024 – Reddition de comptes - Adoption Accès Entreprise Québec -Plan d'intervention et d'affectation
- 13 des ressources 2024-2025 Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation Plan d'action – Adoption
- 14. 15. 17. Adoption des dépenses du mois d'avril 2024
- Correspondance
 - Varia
- Période de questions
- 8 Levée de la réunion

Résolution 2024-05-50

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour à la suite de



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- La modification des intitulés des points 5 et 6 qui se lisent dorénavant comme suit :
- 5 Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-
- 6 l'île-d'Orléans – Règlement 513-2024 l'île-d'Orléans – Règlement 512-2023 ; Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-
- L'ajout des points :
- 16.1 Analyse et révision de la structure salariale des employés de la MRC – Octroi d'un mandat UPA de l'île d'Orléans – Jour
- 16.2 Demande d'aide financière Journées Portes ouvertes

Le point 16. Varia demeure ouvert par ailleurs.

မှု Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024

Résolution 2024-05-51

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, II est resolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le avril 2024, tel que déposé. Turcotte, Ω'

4 Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024

II n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5 Certificat de conformité — Municipalité de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans — Règlement 512-2023

Résolution 2024-05-52

rue privée ; dispositions relatives aux normes applicables à la création de d'Orléans a adopté le règlement 512-2023 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les Considérant que $\overline{\Omega}$ municipalité Saint-Pierre-de-l'Île-

0 512-2023; Considérant **onsidérant que** la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement

vigueur; Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en

Considérant que le règlement 512-2023 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans; d

l'unanimité d'approuver la conformité d'aménagement révisé 2001 du règlement En conséquence, il est proposé par M. Jean Côté et résolu à municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans conformité 512-2023 Schéma de



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

6 Certificat de conformité — Municipalité de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans — Règlement 513-2024

Résolution 2024-05-53

modifier le règlement de zonage 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux camions-restaurants dans les zones camions-restaurants permis; d'Orléans a adopté le règlement 513-2024 ayant pour objet de CM-100 et CM-101 Considérant que ainsi que l'augmentation du nombre $\overline{\Omega}$ municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-

Considérant que l d'Orléans a déposé 513-2024; $\overline{\Omega}$ à la MRC municipalité de L'Île-d'Orléans le d e Saint-Pierre-de-l'Îlerèglement

vigueur; conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la

Considérant que le règlement 513-2024 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans;

à l'unanimité d'approuver la conformite d'aménagement révisé 2001 du règlement municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. conséquence, il est proposé par M. Jean Lapointe et résolu conformité 513-2024 de Schéma $\overline{\Omega}$

7 appel d'offres Planification stratégique 2025-2030 Autorisation à aller eп

Résolution 2024-05-54

Considérant la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

entrepreneurs et entreprises du territoire; octobre 2021 permettant l'utilisation de l'avance de 100 000 \$ versée en 2020-2021 pour notamment payer les frais liés à des Considérant l'avenant 1 intervenu entre les parties en date du 7 externes visant l'accompagnement des

est requis pour la consultation du milieu socio-économique 2018-2023 de la MRC et qu'un accompagnement stratégique Considérant qu'il y aurait lieu de réviser la stratégie territoriale d

la MRC soit : l'unanimité que la directrice générale et greffière-trésorière de Sur proposition de ∧. Jean-Pierre Turcotte, =: est **résolu** Q΄

renouvellement notamment la un accompagnement stratégique Autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour le milieu socio-économique du territoire; tenue de la stratégie territoriale, comprenant d'une journée dans le de mobilisation cadre 9



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Nommée à titre de responsable de cet appel d'offres contractuelle de la MRC conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion (anciennement politique).

œ Solutions Autorisation de signature de productivité maRuche.ca Convention

Résolution 2024-05-55

permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ; Considérant la signature de la convention d'aide financière

Considérant l'avenant 1 intervenu entre les parties en date du 7 octobre 2021 permettant l'utilisation de l'avance de 100 000 \$ entreprises du territoire versée en 2020-2021 pour notamment payer les frais liés à des ressources visant l'accompagnement des entrepreneurs et

Considérant qu'il y aurait lieu que la MRC se dote d'une solution de productivité permettant notamment aux professionnels du développement économique de suivre les projets, garder annuels demandés par le gouvernement; développement économique de suivre les projets, garder l'historique des suivis effectués et générer les différents rapports

besoins à un coût raisonnable; l'offre de services de Lanec pour l'utilisation des solutions productivité maRuche.ca est celle qui répond le mieux à Considérant que la MRC a évalué différentes options et que celle qui répond le mieux à ses de

que Sur proposition de M. la MRC de L'Île-d'Orléans : Yves Coulombe, il est résolu à l'unanimité

- des solutions de productivité maRuche.ca moyennant un coût d'implantation et de formation de 3 520 \$ (plus les taxes applicables), lesquels seront assumés par l'avance de 100 000 \$ d'Accès Entreprise Québec versée en 2020-2021 ; Accepte l'offre de services de Lanec pour l'utilisation
- pour l'utilisation des solutions maRuche.ca entre LANEC et la MRC Autorise la directrice générale à signer la Convention de productivité

% Inspecteur en bâtiment et en environnement - Embauche

de janvier 2024 et qu'elle n'a pas encore réussi à combler ledit poste malgré ses nombreuses démarches; d'inspecteur en bâtiment Considérant que la MRC est en recrutement pour un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement depuis le mois

encore réussi à combler ledit poste; d'inspecteur adjoint pour Considérant que la MRC est en recrutement pour un poste la saison estivale et qu'elle n'a pas

disponible pour une période de six mois; d'inspecteur Considérant la en bâtiment et en environnement, lequel candidature d e 3 Jacques Boivin au titre est



ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2024-05-56

l'heure, le tout rétroactivement au 25 avril 2024 temporaire de six mois, non permanent, au taux horaire de 25 d'inspecteur en bâtiment et en environnement via un contrat Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Jacques Boivin à titre

<u>10</u>. d'intérêt pour la coordination de sa mise en œuvre Démarche de valorisation du pont existant 1 **Manifestation**

Résolution 2024-05-57

mémoire collective est une œuvre humaine reflétant une époque et son savoir-faire, symbolisant une histoire particulière et alimentant une Considérant que le pont de l'île d'Orléans, construit en 1935 et alimentant une

désenclaver l'île, d'accéder l'île ou d'y attirer les touristes Considérant que d'accéder aux activités d'auto-cueillette le pont est un instrument qui permet de sur

écosystème naturel et fragile, qui s'est intégré au paysage ; Considérant que le pont est un artefact humain posé dans un

aspects d'intérêt pour la population ; ouvrage de cette envergure, situé dans un milieu aussi sensible, est une démarche particulière qui comporte plusieurs Considérant que le pont existant sera déconstruit à la suite de la livraison du nouveau pont et que le démantèlement d'un ouvrage de cette envergure, situé dans un milieu aussi

Considérant qu'il y avait lieu d'imaginer une démarche de valorisation du pont existant et sa mise en œuvre, lesquelles devaient permettre de commémorer les vestiges d'une œuvre devaient permettre de commémorer les vestiges d'une œuvre population qui y réside ; architecturale, les espaces libérés dans un milieu sensible et la

valorisation, lequel était l'UQTR et des représentants du ministère; Considérant accompagné **que** le MTMD a composé d'experts par l'équipe de recherche créé de différentes $\overline{\Phi}$ comité disciplines, Actions de

Plan d'action pour la mise en valeur du pont de l'Île-d'Orléans à la suite de son démantèlement est le fruit d'un travail Actions valorisation; collaboratif entre le MTMD, l'UQTR et les membres du comité Considérant que l'élaboration d'une première version d'un

dans le plan d'action; aussi assurer la mise en œuvre de certaines actions contenues le MTMD prévoit un budget pour assurer la coordination de la stratégie de valorisation du pont et compte Considérant qu'il y aurait lieu de poursuivre ces travaux et que gouvernance et la

tout de la partenaires (coordination, exécution et financement) ; L'Île-d'Orléans via une entente qui permettra la coordination Considérant que le MTMD souhaite confier la coordination de démarche de ФN démarche et la mise en œuvre de quelques actions, en définissant les rôles et responsabilités des deux valorisation du pont existant à la MRC Φ responsabilités des deux de



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

gouvernance favorisant la participation d'autres ministères et organismes facilitera la mise en œuvre de la démarche de valorisation, tout en appuyant la MRC; Considérant que l'élaboration d'une stratégie

Considérant que les travaux de construction du grand projet du pont de l'île- d'Orléans débutent au printemps 2024;

réalisés (mobiliers urbains, stationnement, belvédère, etc.) du de l'île d'Orléans et situés dans les emprises du ministère côté sud dans le cadre d'Orléans de Transports et de la Mobilité rurale Considérant qu'il ne revient pas aux seuls citoyens de l'île payer l'entretien des nouveaux aménagements de la construction du nouveau pont des

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Bergeron et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Île-d'Orléans ;

- existant et sa mise en œuvre ; Signifie au MTMD coordination de la qu'elle est disposée démarche de valorisation du pont Ω΄ assumer la
- Mandate Chantale entente de collaboration à intervenir entre le MTMD et la $\overline{\Omega}$ Cormier, directrice pour générale négocier de es Ω termes MRC, d'une Mme

11. Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels

Politique amendée de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique – Adoption

Résolution 2024-05-58

des renseignements personnels collectés par motechnologique de la MRC via la résolution 2024-04-40 Considérant l'adoption de la Politique de confidentialité par moyen

corrections à ladite politique; Considérant qu'il < aurait lieu d'apporter quelques

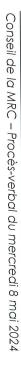
de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique, telle que déposée. que le Sur proposition de M. Conseil de la MRC adopte la Politique amendée onfidentialité des renseignements personnels Jean Côté, il est résolu à l'unanimité

Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2023-2024 – Reddition de comptes – Adoption

Résolution 2024-05-59

permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021; Considérant la signature de la convention d'aide financière

 $\overline{\mathbb{Q}}$ Considérant qu'il y a lieu d'adopter la reddition de comptes sur le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2023-2024 ; Plan d'intervention et d'affectation



2684



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

l'unanimité : proposition de 3 Jean-Pierre Turcotte, = est résolu Ω'

- l'année 2023-2024, tel que déposé ; d'intervention D'adopter $\overline{\Omega}$ Φ reddition d'affectation de comptes des ressources SUr $\overline{\Phi}$ pour Plan
- l'Innovation; transmettre au ministre de l'Économie Φ, de
- De le publier sur le site Web de la MRC.

13. Accès Entreprise Québec des ressources 2024-2025 Plan d'action – Adoption Plan d'intervention et d'affectation

Résolution 2024-05-60

entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ; permettant la création du réseau Considérant la signature de la convention d'aide financière et de l'Innovation, la Québec

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2024-2025 ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est résolu à l'unanimité :

- D'adopter le Plan d'intervention et d'affectation ressources pour l'année 2024-2025, tel que déposé ; des
- De l'Innovation transmettre au ministre de l'Économie Φ de
- De le publier sur le site Web de la MRC

14. Adoption des dépenses du mois d'avril 2024

Résolution 2024-05-61

Sur proposition de M. Jean-Pier **l'unanimité** d'adopter les dépe lesquelles s'élèvent à 326 750,21 \$. Jean-Pierre dépenses Turcotte, du mois =: d'avril 2024, est **résolu**

15. Correspondance

15.1 Ministre des Affaires municipales

aménagement du territoire (OGAT) « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, La ministre des Affaires municipales, virile audopté Laforest, mentionne que le Conseil des ministres a adopté le 27 mars 2024, l'orientation gouvernementale en ménages ». accessibles Φ_ abordables pour logements l'ensemble qualité, des

de l'aménagement et l'urbanisme, elle demande au Conseil de la MRC de modifier son Schéma d'aménagement et Conformément développement pour assurer sa conformité QUX dispositions de 101 à ladite SU



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

cette demande est de six mois OGAT. Le délai prescrit par la Loi pour donner suite Ω΄

15.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Bureau projets en érosion

ledit Bureau si elle rencontrait des enjeux d'érosion ou de submersion côtières sur son territoire. submersion côtières invite la MRC à communiquer avec directrice d de

16• Varia

16.1 Analyse et révision de la structure salariale des employés de la MRC – Octroi d'un mandat

Résolution 2024-05-62

classe d'emplois pour tous les employés permanents de la MRC le 16 mai 2019 via la résolution 2019-05-72 ; Considérant l'adoption d'une structure salariale

d'une telle structure aux 4 ou 5 ans Considérant qu'il est d'usage de procéder à la révision

globale; dernièrement Considérant que Ω΄ une es révision MRC voisines de leu leur ont rémunération procédé

la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ; Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans est membre de

d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ; Considérant que $\overline{\Omega}$ offre S service

Considérant l'offre de service de la FQM du 10 avril 2024, notamment pour la révision d'une structure salariale par classe;

ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$; Considérant que les tarifs horaires des professionnels de

globale et de l'équité salariale ; accompagnement Considérant l'opportunité pour la MRC de bénéficier d'un 9 gestion de $\overline{\Omega}$ rémunération

l'unanimité que le Conseil de la MRC : Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu**

- relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités pour la révision de la structure Mandate honoraires maximaux de 10 000 \$ plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés du Fond salariale Région et Ruralité (FRR) de la MRC ; par $\overline{\mathbb{Q}}$ classe Service Ω΄ Φ, Ω ressources humaines MRC, moyennant des
- Cormier, à signer les documents afférents **Autorise** $\overline{\Omega}$ directrice générale, Mme Chantale

16.2 UPA Demande d'aide financière de l'île d'Orléans Journées Portes 889E ouvertes

Conseil de la MRC – Procès-verbal du mercredi 8 mai 2024

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2024-05-63

protégé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) depuis l'adption d'un décret Considérant que 94,9% du territoire de l'Île-d'Orléans est

de révision du Plan de la zone agricole otaglee la MRC (PDZA) ; d'Orléans est l'un des partenaires contfibuant aux travaux **Considérant que** l'Union des Producteurs Agricoles de l'île

valeur le dynamisme agricole et valoriser ce milieu, notamment en faisant connaitre ses particularités, ceux portées vers l'agriculture durable ; Considérant qu'un des objectifs du PDZA est de mettre en pratiquent et les innovations technologiques milieu,

insulaires et qu'une demande de financeme adressée à la MRC pour la tenue de ce<mark>s activités ;</mark> une nouvelle initiative renforçant le lien entre les citoyens et le milieu agricole par la tenue de trpis portes ouvertes Considérant que l'UPA de l'île souhaite mettre en place de financement entre les citoyens est

l'unanimité d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à l'Union des producteurs agricoles de l'île d'Orléans pour la tenue de trois portes ouvertes incultaire. surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR) de la

17. Période de questions

Elle débute à 20h30 et se termine à 20h45.

18. Levée de la réunion

Résolution 2024-05-64

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité de lever la réunion à 20h46.

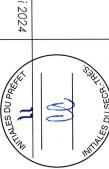
Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 5 juin 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

CAMULIA

Chantale Cormier

Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé Préfète



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans